

# La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2012 - N° 39

Bonne Année  
2013





## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

**Amis chasseurs, cette maison est la vôtre**

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

[www.frc-midipyrenees.fr](http://www.frc-midipyrenees.fr)

## Examen du permis de chasser

Les dates de l'examen théorique pour 2013 sont fixées aux :

**16 février, 29 avril,  
20 septembre et 27 novembre  
2013.**

Pensez à vous inscrire deux mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

**Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02**

A ce jour, 205 candidats se sont présentés à l'examen en 2012 (contre 149 en 2011) soit une hausse de 37 %.

## La Gazette du Couloumié

### VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle a débuté le 18 juin 2012 et se poursuit au quotidien dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : **05 61 65 85 45.**

**Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.**

Photo couverture :  
FDC 09 - Laurent CHAYRON

Magazine trimestriel  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX  
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication :

Jean-Luc FERNANDEZ

Créateur : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction :

Hélène BOMPART,

Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,  
Evelyn MARTY, Colette ROLET, Pierre MOURIÈRES

Conception et Impression :

IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution

ISSN : 1621-4641

Commission paritaire en cours

# sommaire

**ÉDITORIAL** du Président Jean-Luc FERNANDEZ ..... PAGE 1

## FÉDÉRATION

• Dégâts de grand gibier - Bilan de la campagne 2011-2012 ..... PAGES 2 ET 3

## TECHNIQUE

• Reproduction de la caille des blés en plaine d'Ariège en 2011,  
relation avec l'activité agricole ..... PAGES 4 ET 5

• Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras,  
le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne  
dans l'Ariège en 2012 ..... PAGES 6 A 8

## RÉCIT

• Recherche au sang pour l'ACCA de Dun ..... PAGE 9

## INTERVIEW

• Michel BALARD,  
Président de l'ACCA de La Bastide de Bousignac ..... PAGE 10

**INFORMATIONS** ..... PAGE 11

- Natura 2000 : piqûre de rappel
- Chronique juridique

**LIBRE EXPRESSION** ..... PAGE 12

**BRÈVES** ..... PAGE 13

**RÉTRO - AGENDA - CARNET NOIR** ..... PAGE 14



**Jean-Luc FERNANDEZ,**  
Président de la Fédération  
Départementale

## Fidèles... au poste

*La saison bat son plein et chacun d'entre nous, accompagné de ses chiens d'arrêt ou courants, de petites ou grandes quêtes, rapprocheurs ou batailleurs, aspire à pratiquer sa passion dans les meilleures conditions.*

*Le gibier est au rendez-vous dans ce grand et beau département pyrénéen aux vallées difficiles d'accès, quelques fois mystérieuses... Beaucoup nous envient car le coût de la chasse y est encore relativement accessible à tous. Les Fédérations de Chasseurs ont fait des efforts financiers en faveur des jeunes et des citoyens en quête de nature, de territoires, d'authenticité et de convivialité. Aujourd'hui les résultats sont encourageants avec au niveau national plus de 30 % d'augmentation de candidats à l'examen du permis de chasser, y compris bien sûr dans l'Ariège. Le salut viendra de ce renouvellement des générations, indispensable pour le maintien d'une chasse forte et durable.*

*Les mesures administratives imposées par les tribunaux, suite aux plaintes déposées par nos meilleurs ennemis, sont obligatoirement reprises par Monsieur le Préfet dans ses arrêtés. Pourtant, elles n'ont pas été mises en application. En effet, personne n'a vu d'ours pendant cette saison de chasse... preuve s'il en est de l'inutilité de la démarche des anti-chasse, sauf à atteindre leur vrai objectif, nous harceler et nous empêcher de chasser.*

*Un peu de calme relatif, certes inattendu et appréciable qui pourtant m'inquiète. Nul doute que nos opposants saisiront à nouveau les tribunaux administratifs, rien ne les satisfera jamais.*

*Un constat : 90 % des ours pyrénéens sont aujourd'hui en Ariège ou sur le versant espagnol du Val d'Aran, plusieurs oursons sont nés et leur zone de présence va s'étendre ; un pied de nez de grande ampleur à ceux qui prétendaient que la chasse en battue pouvait déranger le plantigrade. S'agissant de dérangement, comment ne pas aborder la réintroduction du bouquetin, autre espèce protégée, qui pourrait devenir un atout pour le département, pour le Couserans, pour la commune d'Ustou et les communes alentour. Son retour fait aujourd'hui consensus pour l'ensemble des acteurs du territoire. Cette espèce qui orne les grottes ariégeoises peut retrouver toute sa place dans nos montagnes. Elle suscitera l'intérêt des visiteurs qui pourront l'observer, l'identifier, se l'approprier, contrairement à la précédente dont la présence provoque la peur et surtout la colère. Cette dernière fut imposée aux citoyens et n'a profité qu'à une poignée d'opportunistes. L'ours videra petit à petit le territoire au prétexte de cette ubuesque notion de maintien de la "biodiversité". Pour le bouquetin, possibles partenaires de l'opération, si elle se confirme, nous serons très vigilants à ce qu'elle ne soit le prétexte à aucune contrainte pour notre activité. Cette réintroduction nous voulons la réussir et non pas la subir, une fois suffit ! Nous revendiquons également de pouvoir la chasser quand cela sera possible. L'exemple alpin doit nous amener à réfléchir sur la conduite à tenir.*

*En cette période de fête, je voudrais aussi avoir une pensée pour mes prédécesseurs, Raymond BERNIÉ, Jean SERVAT et tous nos amis qui nous ont hélas quittés.*

*Bien entendu, à l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.*

*Bien à vous.*

Le Président  
Jean-Luc FERNANDEZ

# Dégâts de grand gibier

## Bilan de la campagne 2011-2012

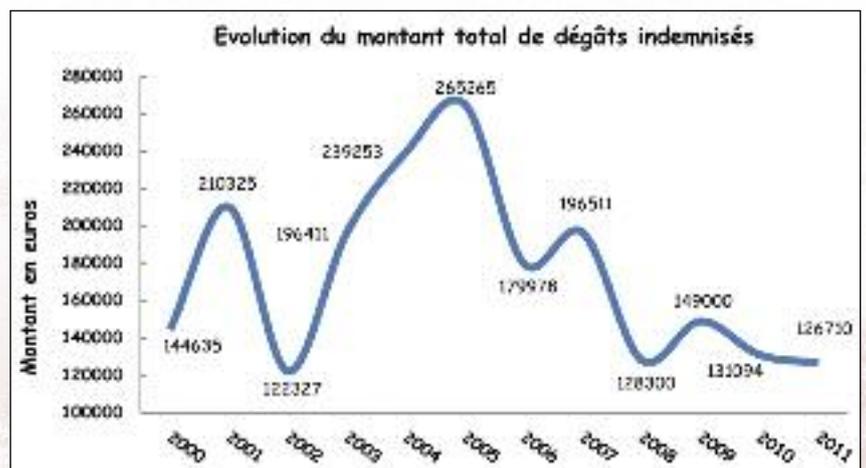
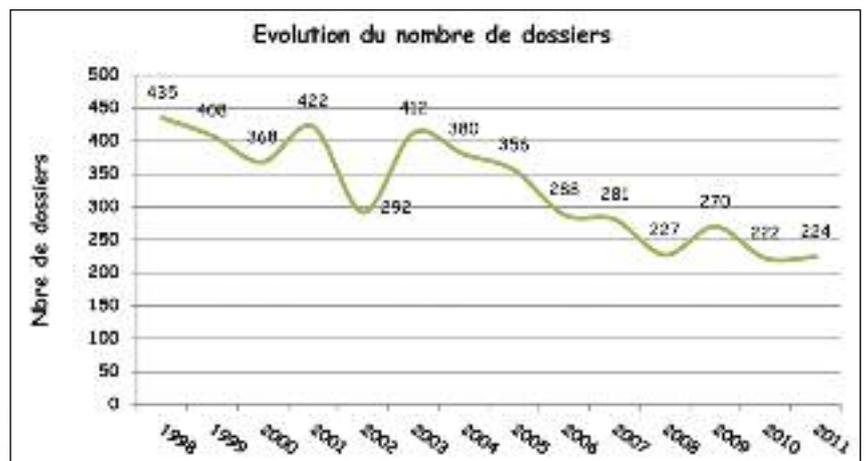
Dégâts de sanglier sur du maïs - Photo FDC og Laurent CHAYRON

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège a la responsabilité d'indemniser les dégâts aux cultures causés par le grand gibier. Dans ce cadre, il est nécessaire de rendre compte à tous de l'étendue de ce phénomène à l'échelle du département. Vous trouverez dans cet article les informations essentielles concernant les montants indemnisés et leur répartition géographique.

### Campagne d'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures 2011-2012

Le nombre total de dossiers d'indemnisation est quasiment identique à celui de la campagne 2010/2011 (224 contre 222).

En 2011 le montant total des dégâts de grand gibier aux cultures s'élève à 126 710 euros (hors frais d'expertise). Malgré une légère augmentation du montant total des indemnisations en 2009, on constate une baisse régulière des indemnisations depuis 2003. Le montant des dégâts indemnisés a ainsi diminué de plus de 35 % depuis 2001, malgré une hausse régulière du prix des denrées.



## Evolution du prix des denrées agricoles

L'évolution du montant des denrées agricoles est souvent à l'origine des fluctuations du montant des indemnités. Souvent à la hausse ces dernières années, on constate en 2011 une stabilisation des prix.

## Surfaces détruites et répartition par types de cultures

Avec deux pics en 2003 et 2006, la surface totale endommagée par le grand gibier était de 240 ha en 2011 et approche la valeur minimum de 216 ha enregistrée en 2005.

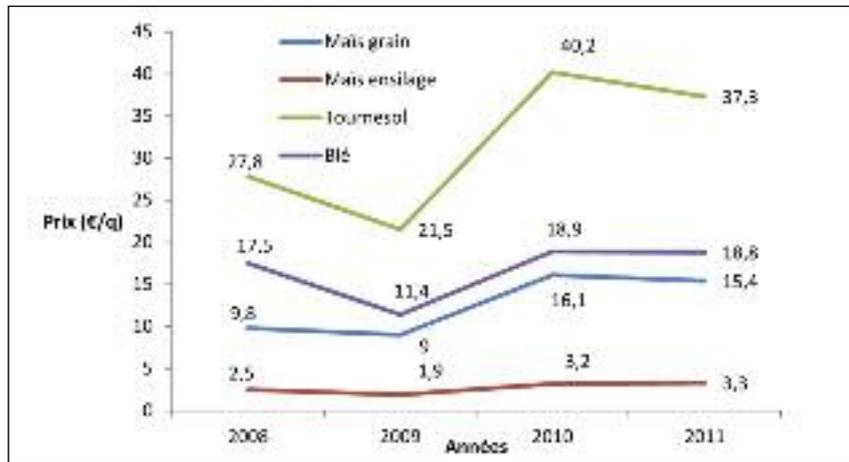
Les prairies permanentes et temporaires totalisent à elles deux près de 160 ha ce qui représente près de 65% du total de la surface détruite en 2011 dans le département de l'Ariège.

Malgré la diminution du montant des indemnités et de la surface détruite, on constate néanmoins la persistance dans l'espace de points noirs où les dégâts peuvent être importants (cantons de Sainte Croix Volvestre, du Mas d'Azil, de La Bastide de Sérrou et de Mirepoix). En zone de montagne les dégâts de grand gibier sont quasiment nuls à l'exception du canton de Castillon en Couserans.

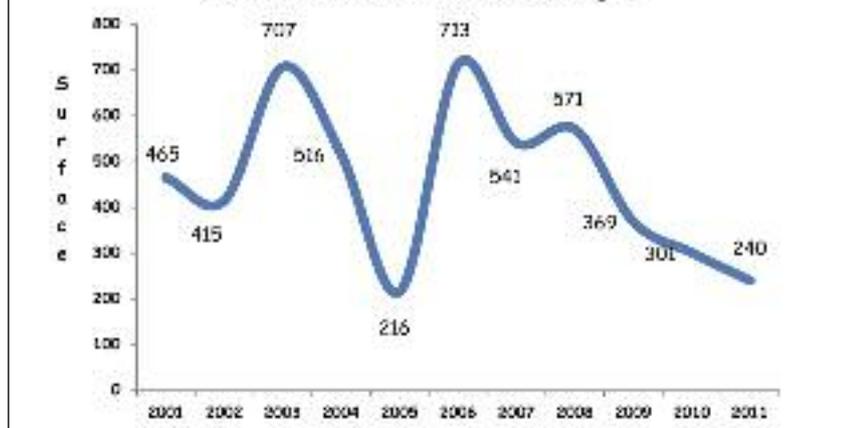
Avec ces bons résultats d'ensemble la preuve est faite de la pertinence de la gestion du grand gibier conduite par la Fédération avec l'aide de l'ensemble des acteurs concernés : plans de chasse adaptés, modification et réduction des réserves, périodes de chasse suffisantes sont quelques uns des outils utilisés. Ceci étant, la multiplication des zones peu ou pas chassées (oppositions, réserves, zones urbanisées...) risque très rapidement de réduire à néant les efforts consentis. Ainsi, si on superpose ces zones à celles des dégâts recensés, on ne peut que noter une évidente corrélation. A méditer...

NB : la liste des bénéficiaires d'indemnités ainsi que les montants versés sont à la disposition de tous au siège de la Fédération.

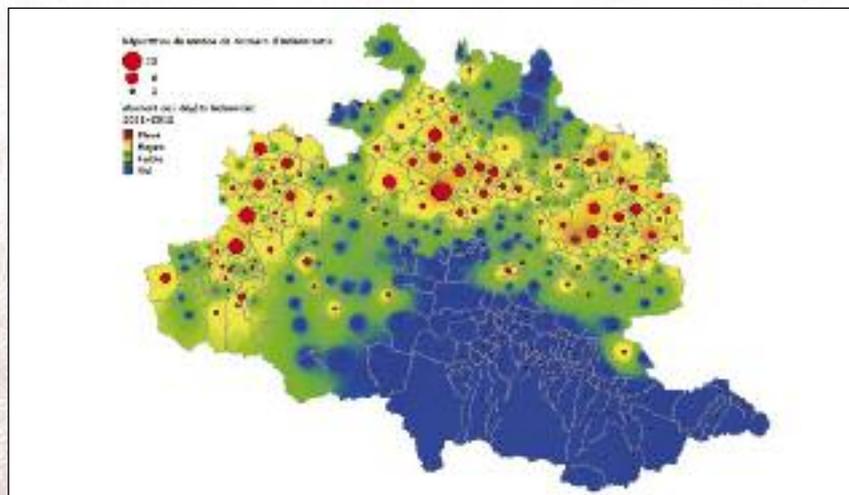
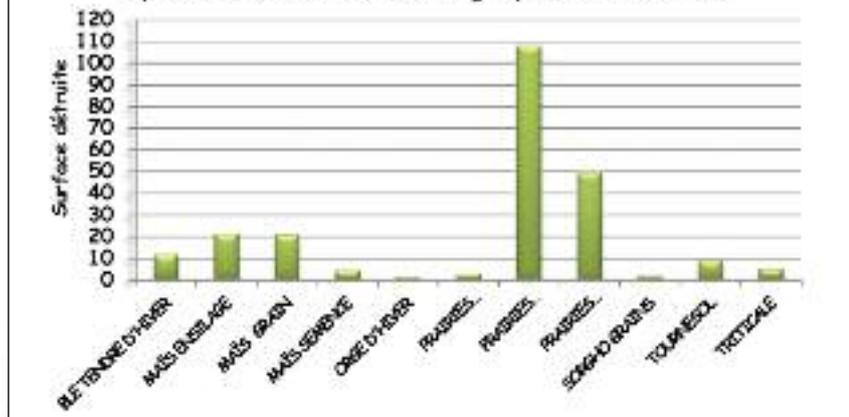
Evolution du prix des denrées agricoles



Evolution de la surface totale endommagée



Répartition de la surface endommagée par culture en 2011



Cartographie des indemnités de dégâts de grand gibier et du nombre de dossiers dans l'Ariège pour la saison comptable 2011-2012.

# Reproduction de la caille des blés en plaine d'Ariège en 2011, relation avec l'activité agricole

Pascal FOSTY

La Fédération s'investit très largement dans le suivi des espèces de petit gibier. Elle participe notamment depuis 2008 à une étude consacrée à la caille des blés. Elle a réuni les 6 et 7 décembre derniers à Mazères une vingtaine de spécialistes venus de toute la France (8 Fédérations, réseau avifaune migratrice de l'ONCFS...) et de l'université de Barcelone, lors d'un atelier dédié à cette espèce. Celui-ci a permis notamment d'échanger sur l'analyse des ailes et le suivi spécifique "caille des blés" en France.

La caille est, pour le département, un oiseau migrateur estivant nicheur. Elle arrive, en vagues successives, du mois d'avril jusqu'à la fin juillet. La reproduction s'amorce dès l'arrivée des oiseaux. Après la

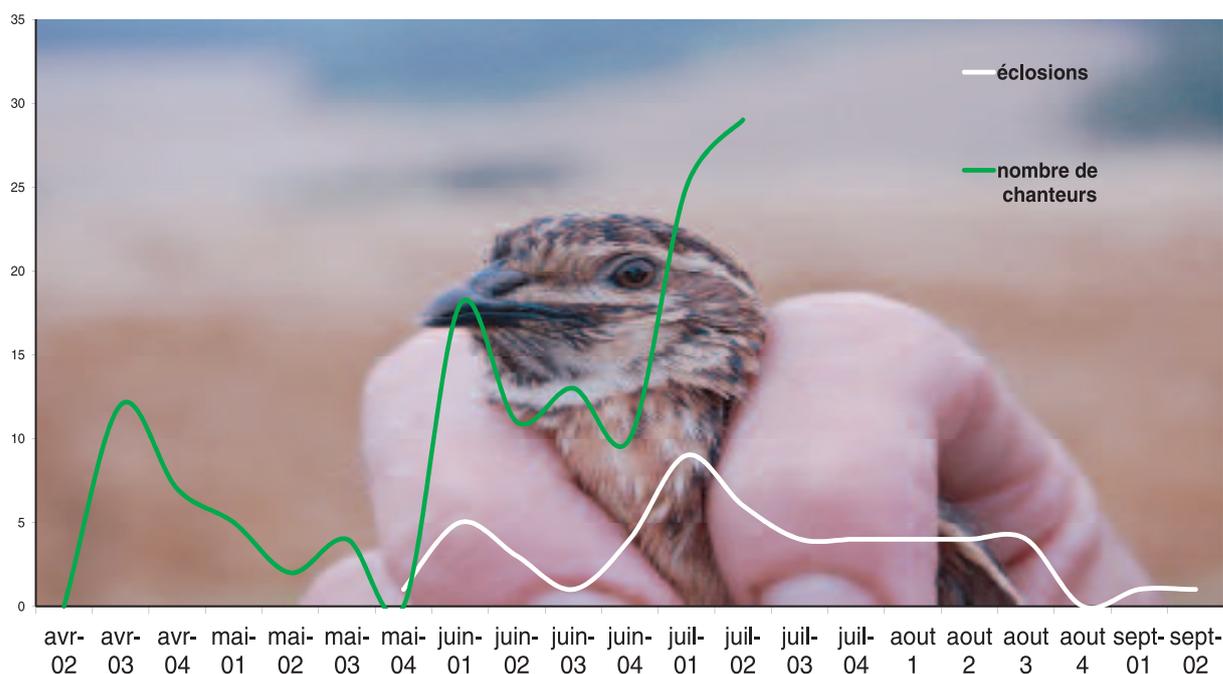
formation des couples et le choix de l'emplacement du nid effectué, dix jours sont nécessaires à la ponte puis suivent dix sept jours d'incubation. Les premières éclosions interviennent donc 1 mois après les arrivées. Afin d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la reproduction de l'espèce, il était nécessaire de collecter des informations : sur l'arrivée des reproducteurs, le déroulement de la nidification et sur la gestion agromonomique des cultures fréquentées par l'espèce. Ces informations permettront ensuite d'identifier les meilleures orientations de gestion des milieux fréquentés par la caille des blés pour sa reproduction.

## Le déroulement de la reproduction et l'analyse du tableau de chasse

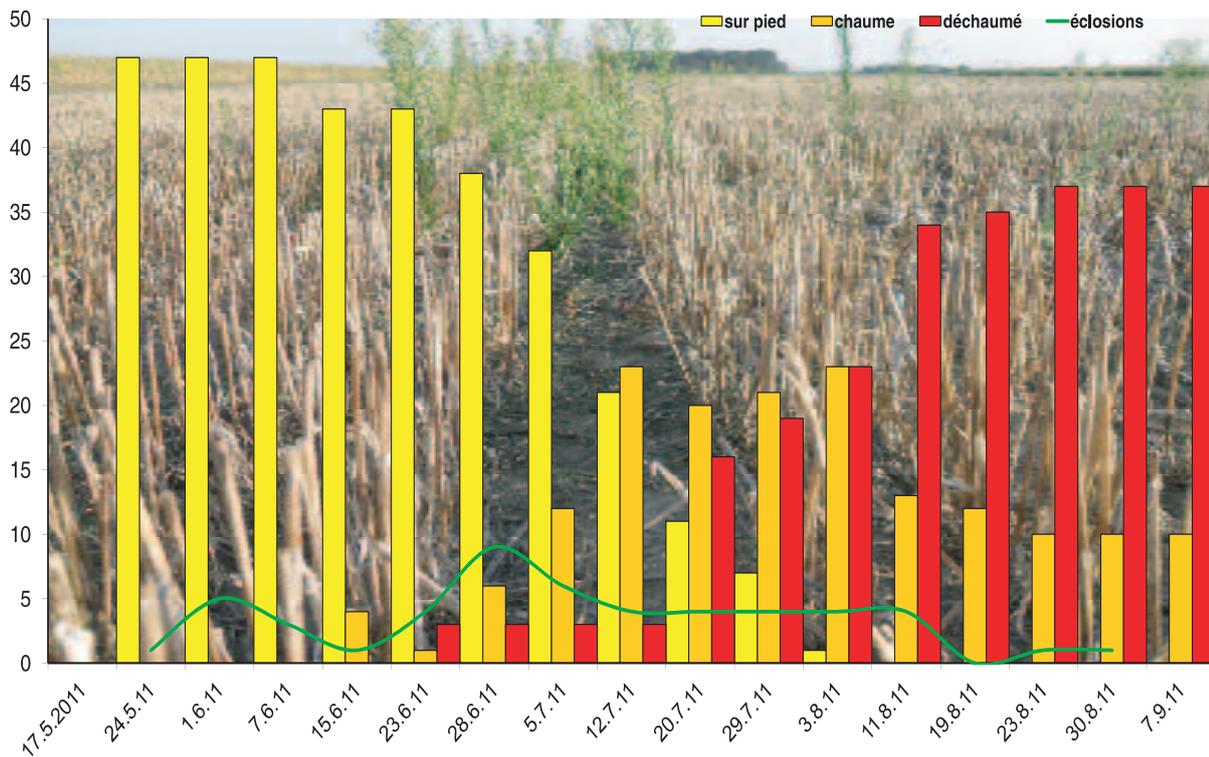
Le suivi de la migration de printemps va permettre de connaître les périodes d'arrivées des différentes vagues migratoires. Il consiste à parcourir 1 circuit de 10 points d'écoute, chaque semaine, en écoutant, dans un premier temps, les chanteurs spontanés, puis en les stimulant à l'aide de l'enregistrement du chant d'une femelle. Le nombre total de chanteurs est enregistré pour chaque point. La courbe verte représente le nombre de chanteurs entendus chaque semaine.

L'analyse du tableau de chasse permet tout

Arrivées des cailles et éclosions enregistrées au cours du printemps 2011 en plaine d'Ariège



## Déroulement des activités agricoles liées aux cultures de céréales à paille, plaine d'Ariège, 2011.



d'abord d'évaluer la proportion de jeunes présents dans un échantillon de la population. Celle-ci indique donc l'importance de la reproduction pour l'année en cours. En observant de plus près les jeunes (état de la croissance des rémiges primaires), on peut déterminer précisément la date de naissance d'une partie d'entre eux. Ces données, complétées par les observations issues des comptages des nichées aux chiens d'arrêt, nous permettent d'obtenir la courbe d'éclosion en blanc sur le graphique.

### Le déroulement des moissons et travaux annexes

Les activités agricoles liées aux cultures de céréales ont été enregistrées sur 47 parcelles réparties sur un circuit routier hebdomadaire de 30 km.

La récolte des céréales se déroule, en Ariège, durant la première quinzaine de juillet. Le conditionnement de la paille intervient dans la semaine de la moisson, les andains restent très peu de temps. Le travail superficiel du sol ou déchaumage débute très rapidement et 3 semaines après la moisson plus de la moitié des chaumes a disparu.

Un grand merci aux chasseurs qui participent à cette étude depuis de nombreuses années.

### Incidence des travaux agricoles liés aux cultures de céréales d'hiver, sur la nidification de la caille des blés

La première vague d'éclosion survient alors que les moissons n'ont pas débuté, il est probable que ces poussins ne soient pas ou peu affectés par la récolte car suffisamment âgés pour fuir. Le second pic se situe dans la première semaine de juillet, lors de la moisson. Les déchaumages réalisés durant les 3 semaines après la récolte sont donc les plus meurtriers car ils affectent les nichées du 2<sup>ème</sup> pic d'éclosion et les nids en cours d'incubation de la 3<sup>ème</sup> vague de reproducteurs, arrivant en juillet.

Afin de favoriser la survie des poussins nés en juillet et début août, il conviendrait de retarder le déchaumage au début du mois de septembre. Ceci est possible sur l'ensemble des chaumes, à l'exception des parcelles destinées à la culture du colza semé en été. Pour l'implantation des cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) imposées par la réglementation, il est reconnu que l'implantation durant les mois les plus chauds est hasardeuse et qu'il est plus raisonnable de l'envisager au début du mois de septembre.

Les pertes liées au machinisme agricole sont très importantes pour la caille des blés. Il reste à convaincre le monde agricole d'avoir un autre regard sur ces espaces que sont les chaumes de céréales. Ces derniers représentent une ressource insoupçonnée de biodiversité depuis les plantes messicoles jusqu'aux nombreuses espèces d'oiseaux qui bénéficient d'une source importante d'alimentation à l'époque de l'élevage des jeunes et en prévision de la migration d'automne. En outre dans la plupart des cas, le maintien de ces espaces est largement compatible avec la conduite de l'exploitation.



Atelier dédié à la caille des blés à Mazères.

Photo Allan RAMOS

# Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2012

Evelyn MARTY - Pierre MOURIERES  
Avec la participation active des chasseurs de galliformes de montagne

Dans le but d'évaluer les paramètres annuels de la reproduction, le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège organise et encadre des opérations de dénombrement des populations de grand tétras, lagopède alpin et de perdrix grise de montagne. Grâce au concours des chasseurs de galliformes de montagne, la quantité de travail de terrain représente une somme de près de 150 journées de travail ; celle-ci se répartit selon les espèces de la manière suivante :

Grand tétras	Lagopède	Perdrix grise
80 j/h	25 j/h	45 j/h

J/h = journée homme

Les dénombrements ont été réalisés cet été sur les Unités de Gestion Galliformes de Montagne ; du Massif de Tabé, du Massif du Trois Seigneurs, du Pays d'Aillou-Chioula-Pradel et du Massif du Castillonais pour le piémont des Pyrénées ariégeoises ; de la Haute Ariège Est et Ouest pour la Haute Chaîne.

## Méthodologie

La méthode de dénombrements estivaux des galliformes de montagne est censée être commune aux trois espèces. Cependant, certaines particularités nous apparaissent intéressantes à souligner selon qu'il s'agisse du grand tétras ou du lagopède alpin.

Des secteurs de comptage sont délimités au sein de l'habitat utilisé par chaque es-

pèce, d'une surface qui varie de 20 à 50 hectares suivant les milieux et les espèces. Un ou plusieurs observateurs accompagnés d'un ou plusieurs chiens d'arrêt dressés (rappel, arrêt, sagesse à l'envol) parcourent chaque secteur de bas en haut en effectuant des passages le long des courbes de niveau tous les 20 à 30 mètres d'altitude. Les oiseaux observés sont notés sur la carte du secteur et sur une fiche d'observation.



Chien à l'arrêt sur une compagnie de perdrix grises - Photo FDC 09 Pierre MOURIERES

## Résultats

### LA PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

Les dénombrements de perdrix grise de montagne ont débuté au 25 août, un effectif total de 322 perdrix a été dénombré.

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur le Piémont

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminés	TOTAL	Surface dénombrée (ha)
Massif de Tabé			63	63	338
Pays d'Aillou Chioula Pradel					
Massif du Trois Seigneurs	10	18	6	34	109
Massif du Castillonais			13	13	70
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>82</b>	<b>110</b>	<b>517</b>

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur la Haute chaîne

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminés	TOTAL	Surface dénombrée (ha)
Haute Ariège Est	6	35	86	127	366
Haute Ariège Ouest			85	85	419
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>171</b>	<b>212</b>	<b>785</b>

Les résultats des dénombrements de perdrix grise de montagne sont moyens en piémont et en haute chaîne des Pyrénées ariégeoises.

Les densités mesurées sur les zones où la pression d'échantillonnage est suffisante (au moins 10 % de la surface d'habitats de reproduction potentiels) varient de 20 à 34 perdrix par km<sup>2</sup>.

### LE LAGOPÈDE ALPIN

Un effectif total de 70 lagopèdes alpins a été dénombré.

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction, seules les poules dont l'effectif de jeunes dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Résultats des dénombrements de lagopèdes sur la Haute chaîne.

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Nichées complètes	Nichées incompl.
Haute Ariège Est	3	6	0	1	0
Haute Ariège Ouest	8	9	3	4	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

Taille Moyenne des nichées : 3 (15/5)

Proportion de jeunes de l'année : 58 % (15/26)

Nombre de Jeunes par adulte : 1.3 (15/11)

**L'Indice de Reproduction du lagopède alpin en haute chaîne est très bon.**



Envol de perdrix grises - Photo FDC 09



Jeunes lagopèdes - Photo FDC 09 Pierre MOURIERES

## LE GRAND TÉTRAS

En 2012, lors des dénombrements estivaux de grand tétras, 117 oiseaux ont été observés. Le détail des observations figure dans les tableaux suivants. Le calcul des paramètres annuels de la reproduction a été réalisé en regroupant les secteurs selon leur localisation géographique (Piémont pyrénéen central et Haute Chaîne des Pyrénées centrales).

### Le Piémont Central

Unités de Gestion Piémont Central	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées complètes	Tétras indéterminés	Nichées incomplètes
Massif de Tabe	5	0	0	0	0	0
Massif du Trois Seigneurs	8	7	14	7	1	0
Massif du Castillonais	3	4	9	3	0	0
Pays d'Aillou Chioula-Pradel	1	1	2	1	0	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction, seules les poules non suitées et celles dont l'effectif de jeunes dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Taille Moyenne des nichées : 2,27 jeunes (25/11)

Proportion de poules suitées : 92 % (11/12)

Nombre de Jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 2,08 jeune par poule (25/12)

**L'Indice de Reproduction relevé en piémont, est très bon cette année avec une très forte proportion de poules suitées.**

### La Haute Chaîne Centrale

Unités de Gestion Hte Chaîne Centrale	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées complètes	Tétras indéterminés	Nichées incomplètes
Haut Salat	0	2	2	1	0	0
Haute Ariège Ouest	6	12	21	8	1	0
Haute Ariège Est	4	5	9	4	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Taille Moyenne des nichées : 2.5 (32/13)

Proportion de poules suitées : 68 % (13/19)

Nombre de Jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 1,68 jeune par poule (32/19).

**En haute chaîne des Pyrénées ariégeoises, l'Indice de Reproduction est bon avec une proportion de poules suitées inférieure à celle relevée en piémont.**

**Cette année encore malgré les nombreux travaux réalisés sur ces espèces et un bilan de la reproduction très satisfaisant, nos adversaires ne désarment pas. Ils ont attaqué les quotas de grand tétras et lagopède arrêtés par Monsieur la Préfet dans son arrêté du 21 septembre 2012.**



Poule de grand tétras - Photo FDC 09 Pierre MOURIERES



# Recherche au sang pour l'ACCA de Dun

Samedi 19 novembre 2011, le téléphone sonne. C'est Jean-Pierre BRAYLE de l'ACCA de Dun : un cerf a été blessé ce matin lors d'une battue et les chiens, après un ferme, ont "fait le change" sur un chevreuil. Il y a du sang.

Le lendemain, j'ai rendez-vous avec Jean-Pierre qui est accompagné de Didier TANIÈRE et Roland PALMADE, le Président de l'ACCA.

Didier poste quelques chasseurs autour de l'enceinte. Il pense que le cerf se trouve vers le dernier ferme où les chiens l'ont abandonné. Voilà plus de 24 heures que l'animal a été blessé. J'attaque la recherche, je mets Chipy en situation de recherche et Jean-Pierre me suit avec Anis en chien forceur. Chipy démarre bon train à l'Anshuss (là où l'animal a été tiré). Il n'y a pas d'indice. Elle remonte dans le bois et nous arrivons sur une piste. Nous la longeons en descendant et d'un coup, ma chienne marque une entrée. Il y a du sang, Chipy me le montre, comme si elle voulait me dire : "tu as vu, on est bons !" Là, nous descendons sur deux cents mètres, elle vire à gauche. Il y a toujours du sang. Une centaine de mètres plus loin, elle tire bon train et d'un coup, en bout de longe, un ferme et ça démarre ! Anis donne de la voix elle aussi. Accroché à la longe, je la tiens comme je peux ! Le bois est très embroussaillé, un enchevêtrement de ronces et de petits sapins épineux. Après cinq cents mètres, le cerf est devant nous, il descend et remonte brusquement. La nuit tombe très rapidement, nous ne voyons plus rien et nous sommes contraints d'arrêter la recherche.

Nous remontons vers la piste et lorsque Chipy grimpe dans mon véhicule, je m'aperçois que son poitrail est plein de sang, c'est bien le cerf qui coule devant nous chaque fois que nous arrivons à son contact.

Je propose à Jean-Pierre et Didier de revenir le lendemain matin avec les deux chiennes et du renfort afin que les chasseurs puissent se poster autour de l'enceinte.

Lundi matin, j'arrive à Dun où je suis attendu par une dizaine de chasseurs de



De gauche à droite : Jean-Pierre BRAYLE, Georges SERENA et Didier TANIÈRE

l'équipe "chevreuil". Didier se propose de les poster. Avec Jean-Pierre, nous revenons sur la piste. La chienne a compris, je lui passe la botte (collier) et la longe de dix mètres. Nous démarrons, comme d'habitude, tambour battant. Nous refaisons le même parcours puis nous reprenons là où nous l'avions abandonné la veille, en temps record.

L'animal n'est plus là et d'autres animaux ont croisé sa piste. Nous avons donc beaucoup de mal à démêler les traces du cerf, d'autant qu'il n'y a plus de sang.

J'arrête tout au bout d'une heure et nous repartons au départ. Nous croisons un chasseur posté qui nous suggère d'arrêter la recherche. Un peu contrarié, je recommande à Jean-Pierre d'inciter les chasseurs à rester postés. Nous recommençons la recherche. Je lâche Chipy et lui dis "Montre moi le sang !" Elle démarre très vite dans la même direction sur cinquante mètres puis fait ses arrières en nous croisant. Je la suis en courant, puis elle s'arrête et m'attend. Je vois son fouet s'agiter, elle me montre une "reposée" pleine de sang frais. Elle repart aussi vite et d'un coup, je la vois se mettre au ferme. J'arrive à dix mètres derrière elle, le cerf se lève et démarre en montant. Chipy se lance à sa poursuite.

Je demande à Jean-Pierre de lâcher Anis et la poursuite continue à pleine voix. Des fermes

roulants avancent, la course se prolonge, un premier coup de carabine claque, puis un second ! Au ferme, un troisième coup éclate, suivi des coups de trompettes qui nous signalent la mort du cerf.

Nous sortons du bois et arrivons devant Didier Tanière, sourire jusqu'aux oreilles. Il nous raconte : "je me suis régalé ! Je l'ai manqué deux fois à la course, ensuite les chiennes l'ont bloqué au ferme ! Magnifique ! A la troisième balle, il s'est écroulé devant les chiens." Il nous répète : "Magnifique ! Je me suis régalé !".

Moi aussi j'ai beaucoup apprécié cette recherche réussie, après plus de quarante heures sur un animal blessé qui aurait peut être péri. Je me réjouis que les chasseurs de Dun aient pris l'initiative de faire appel à moi et à mes chiennes.

Je tiens à remercier Jean-Pierre BRAYLE qui a eu le bon réflexe de ne pas y remettre des chiens, ainsi que Didier TANIÈRE, Roland PALMADE et toute l'équipe chevreuil de l'ACCA, sans qui cette recherche n'aurait pas pu avoir lieu.

Georges SERENA  
délégué départemental de l'Union Nationale  
pour l'Utilisation des Chiens de Rouge

**Vous avez blessé un animal à la chasse et vous souhaitez lancer une recherche, n'hésitez pas à faire appel à lui ! Il est joignable au 06 71 54 01 93.**

# Michel BALARD

Président de l'ACCA de La Bastide de Bousignac

Photo FDC 09 Pascal FOSTY

**FDC 09 : présentez nous votre ACCA**

**Michel Balard :** la commune s'étend sur 1 254 hectares. L'ACCA regroupe actuellement 813 hectares mais nos bonnes relations avec les propriétaires privés nous permettent de chasser le grand gibier sur l'ensemble du territoire communal. Nous sommes en 2012, 35 adhérents.

**FDC 09 : quelle est la situation du petit gibier ?**

**M B :** le lièvre se porte bien, il est chassé mais les prélèvements sont limités. Pour le perdreau rouge, avec l'aide de la Fédération, nous avons entamé en 2008 une opération de réintroduction à partir d'oiseaux génétiquement purs. Nous avons été rejoints deux ans plus tard par 26 autres ACCA du secteur. Nous avons le plaisir de revoir des nichées et j'espère que nous réussissons notre projet commun.

**FDC 09 : et pour le grand gibier ?**

**M B :** le chevreuil se porte bien, nous le chassons à l'approche en été et lui réservons quelques battues dans le courant de la saison. Le sanglier, lui, fluctue au fil des années. Nous limitons nos prélèvements mais, là encore, il serait nécessaire de se rassembler pour envisager sa gestion. Enfin le cerf a colonisé récemment notre région et semble s'installer durablement. Nous le rencontrons souvent lors des battues au grand gibier.

**FDC 09 : quelles ont été vos actions au sein de l'ACCA depuis que vous êtes Président ?**

**M B :** j'ai été élu en 2003 et ma priorité a été alors de recréer des liens entre les chasseurs de la commune. Nous avons organisé la chasse du grand gibier avec le souci de la sécurité et du respect des propriétaires des territoires où nous chassons. La bonne humeur est revenue et nous chassons mieux notre territoire. Puis en 2004, j'ai porté mon attention sur la préservation d'un petit coin de la commune qui méritait d'être réhabilité : le marais de Rolle.



**FDC 09 : un mot sur ce projet ?**

**M B :** oui bien sûr ! C'est une action tournée sur notre territoire et dans la durée. L'histoire de ce marais commence il y a quelques décennies, les lieux trop humides étaient alors réservés au pâturage. L'hiver les lieux sont en partie noyés et attirent le gibier d'eau donc les chasseurs. Une hutte existe ici depuis plus de 40 ans. Un jour l'épouse du premier Président de l'ACCA me contacte car elle souhaite faire don à l'ACCA d'une parcelle qui se situe au centre du marais. Après quelques aménagements des lieux en faveur des canards nous nous sommes rapprochés de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège afin d'envisager l'acquisition d'autres parcelles. L'objectif est de pouvoir gérer les lieux pour en conserver les richesses na-

turelles. Il existe sur le site des plantes très rares et même une espèce de libellule présente seulement ici dans le département ! De fil en aiguille et avec l'aide de plusieurs financeurs (Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, Agence de l'eau Adour Garonne, Fédération des Chasseurs de l'Ariège) ce seront bientôt plus de 35 hectares d'espace naturel sensible dont nous serons garants.

**FDC 09 : comment voyez vous l'avenir ?**

**M B :** par les jeunes ! Nous sommes privilégiés à La Bastide de Bousignac car nous avons cinq jeunes de moins de 30 ans, ce sont eux qui demain profiteront des actions que nous menons aujourd'hui et qui, je l'espère, les perpétueront.

## NATURA 2000 : PIQÛRE DE RAPPEL

Plus personne ne parle du réseau Natura 2000 et pourtant comme nous l'avons, depuis le début de sa mise en œuvre, annoncé, les contraintes étaient prévisibles, elles arrivent.

Après la publication d'une impressionnante liste d'activités soumises à une étude d'incidence dès lors qu'un projet vise le territoire classé (nos amis agriculteurs, forestiers, pêcheurs, randonneurs, vétérinaires... apprécieront), bien évidemment, la chasse est désormais visée.

La FNC vient de publier un laconique communiqué sur cette dure réalité et sur le moyen bien incertain d'y résister (cf le site internet de la Fédération).

A tous ceux, élus ou fonctionnaires qui garantissaient pourtant que rien de fâcheux ne pourrait nous arriver, soit par ignorance, soit par naïveté, mais aussi et trop souvent en toute connaissance de cause, la Fédération dit qu'ils ont été et sont les complices d'une escroquerie qui a permis de tromper les citoyens qu'ils soient chasseurs ou non.

La mise en place de la Stratégie de Création d'Aires Protégées, la Trame verte et bleue et autres Réserves Naturelles Régionales viendront finir de spolier les utilisateurs du milieu naturel, y compris s'ils sont propriétaires du territoire. Tout cela au seul bénéfice de pseudos protecteurs, toujours trop écoutés.

## CHRONIQUE JURIDIQUE

Pour ceux qui croient que la défense de la chasse est un long fleuve tranquille, qu'ils se détrompent !

La Fédération est, soit en défense, soit en attaque, impliquée dans de multiples procédures suivies par notre conseil, Maître Charles Lagier, sur des thèmes divers et variés.

### GALLIFORMES DE MONTAGNE

Cet été, trois jugements du Tribunal Administratif de Toulouse ont cassé les arrêtés de Monsieur le Préfet :

- L'arrêté qui fixait les quotas de prélèvements de grand tétras pour la saison 2010/2011
- L'arrêté qui fixait les quotas de prélèvements de grand tétras pour la saison 2011/2012
- L'arrêté qui instaurait un PMA pour les gal-



lifformes de montagne, pour ce qui concerne le lagopède alpin.

- L'arrêté 2012 a lui aussi été attaqué en ce qu'il fixe les quotas de prélèvements de grand tétras et de lagopède pour la saison 2012/2013.

### OURS

Depuis trois ans, les arrêtés de Monsieur le Préfet relatifs à l'ouverture et la fermeture de la chasse sont systématiquement attaqués par les associations. (Ferus, Comité Ecologique Ariégeois) au prétexte qu'ils ne prescrivent pas de mesure de limitation ou d'interdiction de la chasse, notamment en battue en cas de présence d'ours. Le Tribunal Administratif est constant dans ses jugements : il considère que la chasse en battue doit être interdite partout où un ours a été présent de façon répétée dans l'année précédente.

La Fédération a été déboutée par la Cour d'Appel de Bordeaux devant laquelle elle contestait la compétence du Préfet pour limiter la pratique de la chasse en cas de présence d'ours. Nous sommes pourtant convaincus que sur ce dossier les choses ne peuvent rester en l'état et nous étudions d'autres actions.

### NUISIBLES

En application de la réforme des espèces classées nuisibles, deux arrêtés ministériels ont été pris. Le premier, publié le 3 avril 2012, fixe la liste, les périodes et les modalités de piégeage des animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Le second du 2 août 2012 correspond à la dé-



Corbeau freux - Photo FNC

clinaison départementale du précédent.

L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) a bien évidemment attaqué ces deux arrêtés. Paradoxalement la Fédération Nationale des Chasseurs a pour notre compte, défendu, aux côtés de l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France (UNAPAF), ces arrêtés pourtant insatisfaisants car ils nous privent de quatre espèces de nuisibles. Leur défense était la seule solution pour éviter de perdre l'ensemble des espèces encore classées nuisibles. Le Conseil d'Etat a rejeté les demandes de suspension de l'ASPAS (ordonnances du 16 novembre 2012).

Aussi en attendant le jugement sur le fond qui ne se produira pas avant longtemps, les piégeurs peuvent continuer à piéger les espèces classées nuisibles par arrêté du 2 août 2012 dans le département.

D'autre part, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le jugement du Tribunal administratif de Toulouse en tant qu'il abrogeait le classement nuisible du corbeau freux pour la saison 2011/2012 dans le département de l'Ariège.

## Espèces protégées, un scandale que le citoyen chasseur a le devoir et le droit de dénoncer !

“ Le 2 août dernier, dans l’indifférence générale, était publié l’arrêté ministériel qui, comme tous les ans, autorise la destruction de grands cormorans sur le territoire national. 45 912 oiseaux doivent donc être détruits sur 85 départements pour la période 2012/2013.

Quelle importance me direz-vous puisque ces oiseaux en surnombre causent d’importants dommages ? Aucune, sauf qu’à y regarder de plus près, le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est une espèce protégée, une de celles qui font bouillir la marmite des associations dites de protection de la nature chargées de leur suivi, de leur protection et qui sont largement et grassement rémunérées pour ce faire.

Grâce à des textes inadaptés que les décideurs se gardent bien de réformer, ces espèces sont protégées sans autre raison que celle de justifier la généreuse distribution d’ailleurs annoncée à la hausse par le gouvernement pour 2013. Ainsi en 2010, 2,5 millions d’euros pour la seule LPO et 36,8 millions d’euros pour l’ensemble des associations ont été versés par le seul Ministère de l’environnement. A cette fortune, il faut ajouter la manne venue d’autres ministères, de l’Europe, des Régions, des Départements et des collectivités locales.

Escroquerie que tout cela, en effet, au nom de quel critère scientifique, au nom du maintien de quelle biodiversité puisque c’est le concept à la mode, une espèce pour laquelle on autorise la destruction de 45 912 spécimens par an, pour le seul beau pays de France, continuerait-elle de bénéficier du statut de protection ?

Comble de la malhonnêteté, alors que l’Etat subventionne les “pseudos protecteurs” sans aucune retenue, rien, pas un euro pour dédommager pisciculteurs et autres pêcheurs des pertes provoquées par l’oiseau, pas un euro, ni une cartouche pour les centaines de bénévoles qui acceptent de participer à leurs frais aux opérations de destruction.

Pour ceux-là par contre, une panoplie de textes alambiqués et contraignants, juste bons à les livrer sans défense à la répression s’ils commettent la moindre erreur administrative.

Protection inutile donc de cormorans, de goélands squatteurs de décharges publiques, de loups issus de générations spontanées qui “colonisent” l’hexagone, d’ours... et de tant d’autres espèces. Marché juteux, s’il en est, écran de fumée derrière lequel, loin de toute justification ou vérification, certains bâtissent des fortunes colossales alimentées par un argent public trop facilement distribué. Générosité facile, bâtie sur l’idéologie et le mensonge quant au véritable état de certaines populations animales.

En période de crise où les plus démunis manquent de tout, un véritable scandale. Le dénoncer est un droit et un devoir, à pratiquer avec indignation et sans modération.

”

Jean GUICHOU

## Initiatives en faveur des jeunes chasseurs

A l'heure où certains parmi nous sont contraints d'abandonner la pratique de leur passion, par manque de territoire, alors que d'autres moins avisés se recroquevillent sur quelques privilèges qu'ils ne souhaitent pas partager, la Gazette du Couloumié se fait l'écho d'heureuses initiatives en faveur des jeunes chasseurs. En effet, la découverte de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires, de nouveaux modes de chasse, aidera certainement à ancrer plus solidement leur envie de pratiquer.

- Ainsi, Roland GAYCHET, Président de l'ACCA du Mas d'Azil et tous les membres du bureau de l'ACCA ont accueilli plus de vingt chasseurs de Libourne et Bordeaux. Parmi eux bon nombre de jeunes ont ainsi été reçus pour une journée placée sous le signe de la chasse et de la convivialité. Ils ont à cette occasion participé à deux battues aux cervidés, les 20 et 21 octobre derniers.
- A l'invitation de Jean-Claude JOLIBERT, Président de l'ACCA de Cadarcet, Nathalie CASSAN (Sainte-Croix Volvestre) est venue chasser le cerf à l'approche dans le Séronais. Malgré sa persévérance et en raison d'un brame capricieux, elle n'a pas pu conclure cette année. Mais loin de se décourager, elle reviendra pour des battues aux cervidés.
- Le Président de l'ACCA Cazenave-Serres-Allens ainsi que ses collègues chasseurs ont de leur côté très gentiment proposé d'accueillir de jeunes chasseurs en recherche de territoires ou tout simplement désireux de découvrir de nouveaux horizons cynégétiques.

## Protection des cultures à Limbrassac : les résultats sont au rendez-vous

Comme d'autres associations dans le département, l'AICA "Mon Païs" ne ménage pas ses efforts en faveur de la maîtrise des dégâts de grand gibier : agrainage dissuasif, bien sûr maîtrise des populations par la chasse, intervention du Lieutenant de Louveterie, cultures à gibier, protection efficace des parcelles menacées...



Madame Nathalie CASSAN et Monsieur Jean-Claude JOLIBERT - Photo FDC 09 LAURENT CHAYRON



Photo FDC 09 André LANNES

Pour cette dernière action, l'implication de tous, y compris des exploitants, est nécessaire. Ainsi à Limbrassac les cultures de Monsieur RAETZ sont systématiquement protégées dans les règles de l'art. Si l'exploitant paye de sa personne en assurant une partie de la mise en place et de la main-

tenance des clôtures, les chasseurs aident à la fourniture de matériel. Cette initiative a conduit à la quasi absence de dégâts. Un grand merci aux chasseurs de l'AICA, à Guy PECH, son Président et à l'exploitant, M. RAETZ.

# rétrospective

Les manifestations à caractère cynégétique ou rural dans lesquelles les chasseurs et ou leur Fédération s'investissent ont été et sont toujours aussi nombreuses. Ces initiatives sont une fois encore l'expression de la vitalité de la chasse ariégeoise.

## CONCOURS SAINT HUBERT À TAPIA SUR LA COMMUNE DE DUN

Grâce à l'aimable autorisation de l'ACCA de Dun et à son sens de l'hospitalité, le samedi 22 septembre dernier a eu lieu à Dun le concours St Hubert réservé aux chiens d'arrêt.

Préparé de longue date par le délégué départemental, Monsieur Nicolas MAYORAL, ce concours a pu être organisé en collaboration avec la Centrale Canine et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

La journée s'est passée dans la bonne humeur et la convivialité. Malgré un petit nombre de participants, l'expérience a été agréable. A l'issue de cette manifestation, les participants et les organisateurs se sont retrouvés autour d'un excellent buffet froid.

Les vainqueurs du concours sont :

- Monsieur Dupuy avec Flora (68 points) dans la catégorie "chasseur avec chien d'arrêt triasant".
  - Monsieur Gosselin avec Filou (63 points) dans la catégorie "chasseur avec chien d'arrêt".
- Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Tous les candidats à l'heure des récompenses

## WEEK-END "COULEURS D'AUTOMNE EN DONEZAN"

Le 6 octobre 2012, le service technique est intervenu auprès de l'office de tourisme du Donezan afin de présenter les ongulés sauvages pyrénéens aux visiteurs de la région. Cet après midi studieux a permis de présenter quelques unes des grandes richesses de notre massif. La collection de trophées de la Fédération a pu être exposée durant ce week-end.



Un auditoire attentif

## MESSE DE LA SAINT-HUBERT À PAMIERES

Une messe de la Saint Hubert a été donnée le 17 novembre, dans une cathédrale de Pamiers archi comble par les sonneurs des "Echos de l'Estrisque". A l'issue de la cérémonie un repas convivial a été proposé aux participants.

## CHASSE À COURRE SUR SANGLIER À PRAT BONREPAUX

Samedi 24 novembre 2012 l'équipage du Rallye Comminges Barousse a chassé à courre le sanglier. La journée s'est parfaitement déroulée sur Prat Bonrepaux et aux alentours. Le sanglier n'a dû son salut qu'à la tombée de la nuit. Que toutes les ACCA parties prenantes soient remerciées.

## Carnet Noir

La chasse française et ariégeoise a perdu deux grands serveurs.

### Hommage à Monsieur Jean SERVAT, ancien Président de la Fédération



Monsieur Jean SERVAT est décédé le 26 novembre dernier. Ariégeois, originaire de Massat, il était administrateur de la Fédération Départementale de Chasseurs de l'Ariège. Il en fut également le Président de 2000 à 2004.

Grand serviteur de l'Etat, sa carrière professionnelle a été consacrée à la chasse et à l'environnement. Ingénieur Agronome, Ingénieur des Eaux et Forêts, il fut successivement ; Directeur de l'école forestière de Meymac, Conseiller Technique d'Edgar PISANI, alors Ministre de l'Agriculture, Directeur adjoint à l'Ecole Nationale du GREF, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de l'environnement à compter de 1973, pour devenir Directeur de la Protection de la Nature dans ce même Ministère. Enfin de 1983 à 1991, il fut Directeur de l'Office National de la Chasse et jusqu'en 1996, année de sa retraite, Ingénieur Général du GREF.

Ses multiples mérites furent largement reconnus. Il fut Officier de Marine, Capitaine de Corvette de réserve. Il était aussi Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur du Mérite National, Officier du Mérite Agricole et Officier des Palmes Académiques.

### Hommage à Monsieur Joseph CUMINETTI, ancien Président de l'ACCA de Rabat les trois Seigneurs



Passionné de chasse, il fut Président de l'ACCA de Rabat les trois Seigneurs pendant plus de quarante ans, jusqu'en mai 2011. Il s'était également investi avec force au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique des Trois Seigneurs. Avec l'aide de son épouse et de quelques amis chasseurs, il a bâti de ses propres mains la maison de la chasse à la croix du Quié.

# A G E N D A

- 2 ET 3 FÉVRIER 2013 : Concours AFACCC sur lièvre à Cadarcet
- LES 9 ET 10 FÉVRIER à Bellloc puis Dun, une chasse à courre sur Lièvre avec l'équipage des Tépès sera organisée. En soirée, un repas convivial viendra clôturer cette manifestation. Pour tout renseignement ou inscription au repas, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Monsieur Régis Portet au 06 71 58 65 77
- SAMEDI 9 MARS 2013 : Brevet de meutes locales organisé par le GIC de l'Arize (rendez-vous à 7 heures à la salle polyvalente de Sabarat)
- DIMANCHE 28 JUILLET 2013 : Festival Chasse et Pêche en Séronais à Castelnaud Durban